

## **RAPPORT DE MISSION**

Suite au voyage d'études effectué  
Par Madame le Président à Paris du 3 au 8 octobre 2016.

Comme suite aux ordres de mission n°03032 et 03033 SGG-RM en date 19 Août 2016, une délégation de la Cour Constitutionnelle du Mali a effectué une visite d'études et de travail à Paris du 03 au 08 Octobre 2016.

### **COMPOSITION DE LA MISSION :**

- **Chef de mission :** Madame Manassa Danioko, Président de la Cour ;
- **Membre :** Bamassa Sissoko, Conseiller ;
- **Trajet :** Bamako- Paris – Bamako.

### **OBJET DE LA MISSION :**

En initiant ce voyage, la Cour constitutionnelle entendait partager, avec le Conseil constitutionnel Français, le bénéfice de ses acquis dans l'accomplissement de ses missions constitutionnelles et s'approprier les procédés de celui-ci en matière d'information et de sensibilisation des citoyens sur l'importance de son rôle dans l'architecture institutionnelle nationale. Par ailleurs, la Cour envisageait se prévaloir de cette opportunité pour nouer des partenariats avec des organismes de formation et de promotion des droits humains en vue de mieux outiller ses membres, cela, en prélude à la révision constitutionnelle en cours.

### **DÉROULEMENT DE LA MISSION :**

Conformément au programme préétabli d'un commun accord avec les interlocuteurs de la Cour en France, des séances de travail étaient prévues les 3,4 et 5 octobre 2016, avec les personnalités ci-après :

**Messieurs :**

- **Laurent FABIUS**, Président du Conseil Constitutionnel Français ;
- **Jean du Bois de GAUDUSSON**, Professeur de Droit Public, Président honoraire de l'Université Montesquieu Bordeaux IV, Président honoraire de l'Agence Universitaire de la Francophonie et Membre de l'Académie des Sciences d'Outre mer ;
- **Laurence DUBIN**, Professeure de Droit Public, Directrice du Laboratoire «*Forces du Droit*» de la Faculté de Droit de l'Université Paris 8 ;
- **Sebastien Touzé**, Professeur de Droit à l'Université Paris II Panthéon Assas, membre du Comité de lutte contre la torture des Nations Unies et Directeur de l'Institut International des Droits de l'Homme « *Fondation René Cassin* » ;
- **Nicole BELLOUBET**, Professeure de Droit Public, Membre du Conseil Constitutionnel Français ;
- **Adama OUANE** Administrateur général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

## **Journée du 3 octobre 2016 :**

### **- Audience au Conseil constitutionnel**

Le lundi 03 Octobre 2016, de 14h50mn à 16h10mn, la délégation malienne a été reçue en audience par le Président du Conseil constitutionnel français, Monsieur Laurent Fabius, en présence de son Directeur de Cabinet, Monsieur David Gaudilière.

Les échanges ont porté sur des sujets d'intérêt commun qui nous ont permis de relever le constat de la méconnaissance par nos concitoyens du rôle de nos Institutions respectives et l'impérieuse nécessité d'y remédier. C'est ainsi qu'au nombre des initiatives prises à l'entame de son mandat, le Président Fabius citera l'institution d'un concours entre les collégiens sur la connaissance de son Institution et la production par celle-ci d'un rapport d'activités annuel destiné à, dit-il, "*briser un paradoxe consistant à mener des activités sans en rendre compte*".

De notre part, nous avons fait l'économie d'un projet, en gestation, de sensibilisation à large spectre à l'endroit des citoyens sur la connaissance de la Cour Constitutionnelle. Nous avons manifesté un intérêt pour leur expérience et promis de faire partager avec les autorités compétentes du pays, l'introduction de

modules sur la découverte des Institutions de la République dans les cours d'éducation civique dans les établissements scolaires.

En clôturant son propos, Monsieur Fabius, réaffirma son attachement tant à notre pays qu'à notre Institution, et nous confessa en ces termes : « *Comment ne pas aider la Cour Constitutionnelle du Mali quand on a une personnalité de votre trame en sa tête ? Je m'engage volontiers à vous accompagner dans l'exécution de votre programme d'activités* ».

En retour, hommage lui a été rendu par nos soins pour la convivialité de l'accueil et sa promesse ferme de nous assister dans l'exécution de notre programme d'activités.

L'entretien terminé, la délégation ralliera le 7ème arrondissement pour y rencontrer le Professeur Jean Dubois de Gaudusson.

- **Audience avec Monsieur Jean Dubois de GAUDISSION :**

Elle a eu lieu à l'Académie des Sciences d'Outre Mer de Paris de 19 h00 à 20h 05. Après les échanges d'amabilité, nous avons exposé à notre hôte du jour, le besoin de promotion de l'institution auprès des citoyens et surtout l'impérieuse nécessité de la professionnalisation de ses membres dans un domaine hautement sensible, qu'est la justice constitutionnelle. Le Professeur De Gaudusson rappellera son apport dans l'élaboration de la Constitution de 1992 avant de s'estimer honoré par notre approche peu ordinaire, qui, au demeurant, l'encourage à relever le défi de la formation des membres de la Cour selon les modalités laissées à la libre appréciation de l'Institution.

Nous avons pris congé de notre hôte avec l'assurance d'entretenir un partenariat fécond à l'avantage de notre Institution.

**Journée du 4 octobre 2016 :**

- **Séance de travail : l'Université Paris 8 :**

Au deuxième jour de notre séjour, nous avons animé une séance de travail avec Mme Laurence Dubin, Directrice du Laboratoire « *Forces du Droit* » à la Faculté de Droit de l'Université de Paris 8.

Etaients présents également, outre le Conseiller Mr Bamassa Sissoko, le Professeur de Droit public Maxime Tourbe et notre compatriote M. Amidou Tidjani, Doctorant à la Faculté de Droit de ladite Université ;

Le seul point inscrit à l'ordre du jour portait sur l'adoption du projet de mémorandum visant à la mise en place d'un partenariat entre nos deux Institutions. Ledit projet de mémorandum a été examiné minutieusement article par article et entériné par les deux parties.

Il prévoit entre autres :

- ✓ l'organisation d'activités de recherches (voyages d'études, colloques, séminaires d'échanges et stages de formation) à l'intention des membres de la Cour, des étudiants et chercheurs tant au Mali qu'en France ;
- ✓ Une large diffusion des arrêts rendus par la Cour par le biais des commentaires publiés dans des revues juridiques et en retenant ceux-ci comme sujets de recherche ;
- ✓ la mise à sa disposition de données juridiques comparées en lien avec les matières relevant de sa compétence.

- **Audience avec Monsieur Sebastien Touzé :**

En marge d'un diner, nous nous sommes entretenus de 20 h à 21 h 25 mn le même jour avec Sabastien Touzé, Professeur de Droit Public à l'Université Paris II Panthéon Assas, Membre du Comité de lutte contre la torture des Nations Unies et Directeur de l'Institut International des Droits de L'Homme Fondation René Cassin.

Au menu, la recherche de voies et moyens pour assurer, au sein de la Cour, l'effectivité de la garantie des droits fondamentaux du citoyen et des libertés publiques, telle que prescrite par l'article 85 de la Constitution.

Nous avons justifié notre démarche auprès de notre interlocuteur par la nécessité d'instituer, au sein de la Cour, un mécanisme lui permettant de connaître de la violation des droits fondamentaux plutôt que de rester confinée dans les seules tâches de contrôle de constitutionnalité ou de conventionalité et de jugement du contentieux de certaines élections.

Monsieur Touzé, adhérant à la justesse de notre choix, offre à la Cour :

- Un voyage d'études à ses membres, au siège de son Institution à Strasbourg pour y échanger avec leurs homologues de la Cour Européenne

des Droits de l'Homme (CEDH) et des sommités du Droit Constitutionnel Français ;

- un séminaire à Bamako à leur intention ;
- l'extension du domaine d'intervention de leur session délocalisée, affiliée à la MINUSMA, à la promotion de la justice constitutionnelle.

Visiblement ému de nous avoir rencontrés, selon ses propres termes, le Professeur Touzé s'est engagé, dans sa conclusion, à mieux outiller notre Institution afin de lui permettre d'accomplir de façon efficiente ses missions.

## **Journée du 5 Octobre 2016**

### **- Audience avec Mme Nicole Belloubet**

Elle a été, l'occasion, de remercier au nom de notre pays, Madame Nicole Belloubet pour avoir gracieusement offert à la Cour Constitutionnelle, en Avril 2016, toute une bibliothèque composée d'environ deux mille (2000) livres.

A ses dires, ce n'est que le prélude d'un partenariat avec la Cour qu'elle dotera régulièrement de livres à chaque renouvellement de sa bibliothèque personnelle.

Une heure de temps durant, elle nous entretint sur son riche parcours de professeure de droit public surtout et ses acquis au conseil constitutionnel.

L'on retient de ses conseils, le souhait de voir les portes de notre juridiction s'ouvrir au citoyen en cas de violation des droits fondamentaux de celui-ci, non sans prévoir un filtrage du flux des requêtes à l'interne (cas de l'Allemagne) ou externe (QPC en France).

### **- Audience avec Monsieur Adama Ouane (OIF)**

Ce jour, 5 Octobre 2016, de 15h15mn à 16h 23mn, nous avons achevé notre programme de travail par une audience, à nous, accordée par M. Adama Ouane Administrateur général de l'Organisation Internationale Francophonie assisté de Monsieur Saidou Kane de la Direction des affaires Politiques et Gouvernance Démocratique.

L'objet de notre visite introduit, notre interlocuteur et son collègue se disent impressionnés par le colloque organisé par la Cour les 26 et 27 avril 2016, tant par la qualité des intervenants que par la pertinence de ses résolutions.

Une première expérience du genre, dans l'espace francophone, qui à leurs dires, dénote son dynamisme.

En reconnaissance à ces efforts et à titre d'appui, l'interlocuteur sollicite de nous, la transmission à son bureau courant le mois d'octobre, d'un inventaire des besoins et attentes afin de les intégrer dans ses priorités.

## **CONCLUSION**

Ce voyage d'études, par la qualité des personnalités rencontrées, celle de leur accueil et leur disponibilité à accompagner notre Institution, a été une réussite.

Cependant, un effort de partage d'informations auprès de l'Organisation Internationale de la francophonie, doit être entrepris et soutenu afin de combler le déficit d'informations sur le caractère participatif dans l'élaboration des textes majeurs dans notre pays.

*Bamako, le 28 octobre 2016*

*Le Président de la Cour*

*Constitutionnelle*

**Madame Manassa Danioko**

**Commandeur de l'Ordre National**